L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

VOL. LXXIII. NEW-ORLEANS.
SAMEDI, 8 DECEMBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

DEMANDE—Gardienne compétente; références de première classe requises. S'adresser entre 10 heures du matin et une heure de l'après-midi, nouvelle avenue 2520 rue Prytania. 8 déc—1f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE soussigné par les présentes que le 7me jour de septembre 1894, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir:

Mme Violet S. Hyams vs son mari.—No 43,918 —Division D.

Sur la motion de Messieurs Lazarus, Moore & Luce, avocats de la plaignante et sur la production à la Cour de preuves valables de la demande de la plaignante. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement définitif définant enregistrée dans cette affaire contre le défendeur le 31 juillet 1894 soit maintenant confirmé et finalement et en conséquence, il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Violet S. Hyams et contre la défenderesse Henry Hyams, non présent, pour la somme de deux mille huit cent soixante-sept dollars et 35 sous avec reconnaissance de son hypothèque et privilège tacite sur tous les biens, appartenant au dit Henry Hyams. Et il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la contestation faite par le défendeur contre la dite demanderesse Mme Violet S. Hyams et son époux Henry Hyams soit déboutée, et qu'elle ses déclarées séparées de biens, et d'avoir la libre administration de ses biens et de faire et négocier les affaires comme si elle était une femme seule.

Jugement rendu le 7 septembre 1894.

Jugement signé le 12 septembre 1894.

Signé:
M. H. SIGHTON,
Juge.

En témoignage de quoi, j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 12e jour de septembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

CHOPIER TRIAY, Député-Greffier.
8 déc—8 12 16

PAR LE CONSTABLE.

Wm. Kottwitz Commission Co. Ld'r vs Mme Veuve Jean Lamothe—Le même vs la même. DEUX LOTS DE TERRE DANS LA NOUVELLE-Orléans.—No 21,547 et 21,548.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Circ. de la Nlle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées le précédent à la vente à l'enchère publique, au magasin du défendeur, No 305 rue St. Charles, entre Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 13 décembre 1894, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer, sur les affaires de cet petitionnaire, de consentir ou et à être déterminé sur l'application de la défenderesse, pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires et acte la paraissent sur le bien de cet établissement ne soit suspendues, et que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter et se présenter à chacune de ces assemblées.

Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1894.

Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 nov—9f—déc 10 26

Succession de Thomas Grace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43 909—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine E. Williamson, veuve de J. H. Peyton, exécutrice testamentaire de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

8 déc—8 12 16

C. V. Kaufman vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,911—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. V. Kaufman aux dits créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

8 déc—8 12 16

Succession de Frank Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,399—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Mary Muller administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 déc—7 11 16

Succession de Mary Thorson Harrahan femme de Peter Gallagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 44,470—Division E—Attendu que Peter Gallagher a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Thorson Harrahan, épouse de Peter Gallagher, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 déc—7 11 16

Succession de Mme Rosalie Mellinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,467—Division E—Attendu que Mme E. F. Quintero a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Emelie Mellinger, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 déc—7 11 16

Succession de Charles F. McCann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,811—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Tobin, exécutrice des mineurs McCann de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 déc—7 11 16

Succession de François Lanerolx.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,804—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le quatrième compte provisoire présenté par R. Conullu admr provisoire et testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

29 nov—déc 4 8

Succession de John H. Keller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,451—Division C—Attendu que George B. Keller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Keller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 déc—7 11 16

Succession de Mme Margaret Jane Thomas, née Gatewold.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 44,402 — Division E — Attendu que J. B. Viner, administrateur public, a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Margaret Jane Thomas, née Gatewold, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

4 déc—6 11 13

Succession de Henriette Wagner, Vve de Jos Jacob Maier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,409.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par M. Ziegler, de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

1er déc—1 5 9

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Grace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43 909—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine E. Williamson, veuve de J. H. Peyton, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

8 déc—8 12 16

C. V. Kaufman vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,911—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. V. Kaufman aux dits créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

8 déc—8 12 16

Succession de Frank Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,399—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Mary Muller administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 déc—7 11 16

Succession de Henriette Wagner, Vve de Jos Jacob Maier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,409.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le quatrième compte provisoire présenté par R. Conullu admr provisoire et testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

29 nov—déc 4 8

Succession de John H. Keller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,451—Division C—Attendu que George B. Keller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Keller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 déc—7 11 16

Succession de Mme Rosalie Mellinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,467—Attendu que Mme E. F. Quintero a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Emelie Mellinger, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 déc—7 11 16

Succession de Charles F. McCann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,811—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mary Tobin, exécutrice des mineurs McCann de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 déc—7 11 16

Succession de François Lanerolx.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,804—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le quatrième compte provisoire présenté par R. Conullu admr provisoire et testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

29 nov—déc 4 8

Succession de John H. Keller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,451—Division C—Attendu que George B. Keller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Keller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 déc—7 11 16

Succession de Mme Margaret Jane Thomas, née Gatewold.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 44,402 — Division E — Attendu que J. B. Viner, administrateur public, a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Margaret Jane Thomas, née Gatewold, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

4 déc—6 11 13

Succession de Henriette Wagner, Vve de Jos Jacob Maier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,409.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par M. Ziegler, de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

1er déc—1 5 9

AVIS AUX ORÉANOIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—George G. Freschino vs Mme Veuve Antoine Cusimano et als. No 43 318 — Division E — Ordre de Cour. Qu'une réunion des créanciers en pétitionnaire George G. Freschino, vs Mme Veuve Antoine Cusimano et als. No 43,318 — Division E — Ordre de Cour. Qu'une réunion des créanciers en pétitionnaire George G. Freschino, vs Mme Veuve Antoine Cusimano et als. No 43,318 — Division E — Ordre de Cour. Qu'une réunion des créanciers en pétitionnaire George G. Freschino, vs Mme Veuve Antoine Cusimano et als. No 43,318 — Division E — Ordre de Cour.